



Un arbre à palabre pour échanger, apprendre et construire

Forum Multi-Acteurs sur la Gouvernance au Mali

*Sous l'égide du Commissariat au Développement institutionnel (CDI),
avec l'appui du Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France
et de l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA)*

Rapport de l'atelier dans le delta intérieur du Niger (Sévaré)

Thème : l'« accès à la justice et droits des citoyens : la problématique du foncier dans le delta intérieur »

02 Avril 2011,

Salle de conférence de l'Office riz de Sévaré

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

Table des matières

Introduction	3
1) Le déroulement de l'atelier et la participation	6
⇒ Organisation et méthodologie	6
⇒ Exposé des résultats	7
Question 3 : Quelle efficacité du droit étatique et des institutions mises en place pour garantir les droits des citoyens ?	10
Question 4 : Quels sont les rôles des élus locaux et des autorités coutumières dans la résolution des conflits fonciers au delta intérieur ?	10
2) Les résultats des travaux en atelier	10
3) Le débat en plénière	14
Conclusion.....	15
Annexes	17
⇒ Annexe 1(résultats séance 2du FMA)	17
Annexe 2(résultats atelier de restitution de Koulikoro)	19
Débat en plénière.....	19
Question 1 : Comment rendre la justice plus accessible aux citoyens ?	20
Propositions.....	20
Recommandations :	20
Question 2 : Comment concilier justice moderne et mécanismes traditionnels de résolution des conflits ?	21
Propositions.....	21
Recommandations.....	21
Question 3 : Comment institutionnaliser la médiation sociale ?	21
Propositions.....	21
Recommandations.....	22
Annexe 3 (résultat du regard croisé effectué dans le delta intérieur)	22
⇒ Typologie des conflits au delta intérieur	22
⇒ Pourquoi la recrudescence des conflits fonciers ?	22
⇒ Quelle dualité entre le droit « moderne » et le droit coutumier ?	24

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

Introduction

Au Mali, le foncier constitue un élément indispensable à la vie de la famille, de la communauté, voire de la nation. En abordant la question foncière, on touche à certaines **spécificités**. Au nombre de celles-ci, il ya la **relation existentielle de l'homme avec la terre**, dans ses dimensions géographiques, historiques et religieuses. De fait, le foncier est porteur d'enjeux politiques et socioéconomiques aussi importants que variés, allant de la souveraineté nationale à la réalisation de grands investissements, en passant par la propriété collective ou privée des ressources naturelles.¹

Au Mali, les conséquences des sécheresses successives, ajoutés à la démographie galopante, ont constitué des facteurs de diminution de l'espace vital et de pression sur les ressources naturelles dans un contexte de décentralisation, et de démocratisation. Ainsi, la situation du foncier au Mali peut être caractérisée essentiellement par²:

- La dualité du régime foncier avec un système traditionnel et un système moderne (le droit coutumier, bien que reconnu par la loi, n'est pas réglementé et les pratiques coutumières ou traditionnelles sont souvent) en contradiction avec les textes de loi et la réglementation;
- Des textes législatifs et réglementaires incompréhensibles pour la majorité des intervenants et que chacun interprète différemment en fonction de ses propres intérêts ;
- La méconnaissance et le non respect des textes législatifs et réglementaires et des procédures par les acteurs mêmes du foncier, les règles d'acquisition des terres et les outils de planification urbaine sont constamment violés;
- La marchandisation de la terre (contrairement à nos coutumes) et une spéculation foncière qui se développent rapidement en milieu urbain et

¹ Mme le Ministre du logement, des affaires foncières et de l'urbanisme, États généraux sur le foncier, décembre 2009.

² États généraux sur le foncier, décembre 2009.

atteignent les zones rurales avec une réduction substantielle des terres de cultures;

- Etc.

Ainsi, les problèmes sont devenus plus nombreux, et plus aigus et se traduisent particulièrement sur le terrain par de nombreux litiges fonciers qui dégénèrent parfois en **conflits communautaires**; des **tensions latentes de contestation de droits (droit moderne)**, de **limites de terres**, etc. qui sont de nature à entraîner un encombrement des tribunaux et une dégradation du climat social (États généraux sur le foncier, décembre 2009).

En 2009, une collecte de paroles sur la cohabitation des légitimités au niveau local conduite par l'ARGA³/Mali a été effectuée et sur la base des expériences des acteurs les résultats ont confirmé une fois de plus une grande complexité de la gestion foncière due à la nature des activités socioprofessionnelles et la coexistence de plusieurs légitimités.

Par ailleurs dans une dynamique de partir des expériences des acteurs que le Forum multi-acteurs⁴ s'est fixé comme mandat de poser des diagnostics et d'identifier des propositions ou leviers de solutions à la problématique du foncier au Mali. C'est ainsi qu'une séance du forum a été organisée au niveau national (Bamako) sur le thème « **accès à la justice et droits des citoyens : le cas du foncier au Mali** ⁵ ». De façon générale, les résultats de ce forum ont montré un certains nombres de constats :

- Le décalage entre le Mali légal et le Mali réel ;

³ Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique

⁴ Forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali est un processus hérité de la dynamique amorcée par le colloque international de Bamako « *Entre tradition et modernité : quelle gouvernance pour l'Afrique ?* » (23-25 janvier 2007) et par une étude sur la revue des initiatives de gouvernance au Mali (Juillet 2007). Il a été conçu comme un espace public de dialogue, entre une diversité d'acteurs de la gouvernance au Mali, pour échanger autour des problématiques cruciales de gouvernance de ce pays, et pour identifier les leviers d'action sur lesquels s'appuyer pour tendre vers une gouvernance légitime et enracinée.

⁵ Juillet 2009- La séance 2 du Forum multi-acteurs a permis de soulever la question de la coexistence entre la justice étatique dite « moderne » et les mécanismes alternatifs de règlement des litiges (justice dite « traditionnelle ») en matière foncière : comment en situation de pluralisme juridique et judiciaire (de droits, de juges et de décisions) garantir au justiciable l'accessibilité de la justice, la légitimité des institutions qui la rendent et la sécurité juridique et judiciaire ?

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

- Le fait que les justiciables ne se tournent vers la justice qu'en dernier recours, une fois que tous les autres systèmes de médiation sociale ont échoué ;
- Le fait que la question de l'accès à la justice dépasse celle relative à l'appareil judiciaire et nécessite une approche intégrée des problématiques de gouvernance qui s'y rapportent ;
- Le décalage entre la proclamation et la ratification des instruments internationaux avec l'harmonisation et la réalisation de ces droits.

Ces résultats ont été restitués par la suite au niveau régional (Koulikoro)⁶. A ce niveau aussi des constats sont sortis à savoir :

- Le manque de confiance du citoyen à la justice « moderne » ;
- La méconnaissance des textes et de la source du droit par le citoyen ;
- La non clarté du langage juridique ;
- La difficulté pour certains professionnels de la justice d'expliquer correctement le contenu des textes aux justiciables dans nos langues ;
- L'ignorance de nos traditions et institutions locales par certains professionnels de la justice ;

A la fin de cet atelier régional, à l'unisson les participants sont revenus sur la pertinence et la nécessité de prolonger les débats au niveau des communes pour relever toute la complexité de la question foncière d'où l'idée du choix du **bassin du delta intérieur (delta central) du fleuve Niger** pour introduire le débat multi-acteurs au niveau local sur la problématique de l'accès à la justice et droits des citoyens : le cas du foncier.

⁶ Octobre 2010- L'atelier de Koulikoro a permis d'approfondir et d'enrichir les propositions issues du débat au niveau national afin de mener de manière efficace des actions sur le terrain, pour une meilleure prise en compte des intérêts des communautés dans les politiques nationales.

Dans le delta intérieur du Niger, une collecte des paroles effectuée à Mopti, Sévaré, Konna, Konza peul, Dialoubé, Djenné et Senossa auprès des acteurs locaux en lien avec le foncier a permis de faire un regard croisé. Ainsi, les résultats du regard croisé et de l'atelier de restitution ont été présentés à Sévaré le samedi 02 avril 2011.

1) Le déroulement de l'atelier et la participation

Cette rencontre fut organisée par le secrétariat permanent du Forum Multi-acteurs sur la Gouvernance au Mali⁷ avec le soutien de M. Idrissa SANOGO (consultant au Forum) et de M. Salif SOW de l'ONG sahel Echo de Sévaré (point focal du Forum à Sévaré pour la circonstance).

⇒ Organisation et méthodologie

L'atelier qui s'est déroulé dans la salle de conférence de l'Office riz de Sévaré a été animé par M. Youssouf SABE (modérateur), membre de la coordination régionale des ONG de Mopti. Les principaux acteurs locaux compétents du delta sur les questions foncières étaient représentés par les **autorités traditionnelles**, les **éleveurs**, les **agriculteurs**, les **pêcheurs**, les **services techniques** de l'**Etat** (Eaux et forêts, service d'élevage, etc.), les **autorités élues**, la **société civile**, le **service publique de la justice**, la **tutelle** et les **femmes**.

Les régions de Koulikoro, de Sikasso et de Ségou étaient représentées à Sévaré à travers les représentants des organisations de la société civile et des trois (3) assemblées régionales. Le niveau national était représenté à l'atelier par :

- Mr. Amadou KEMENANI, commissariat au développement institutionnel ;
- Mr Ousmane SY, coordonateur de l'Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique, membre permanent au Forum ;
- Dr Mariam Djibrilla MAIGA, membre permanent au Forum ;
- Mr. Fousseyni TOGOLA, magistrat ;

⁷ TRAORE Néné KONATE, Ambroise DAKOUO, Elise DUFIEF, Abdoul Aziz AGUISSA
forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

- Mr. Kader TRAORE, enseignant chercheur à la faculté des sciences juridiques et politiques ;
- Mr. Moussa dit Sadio TRAORE, membre du bureau national du Forum de la société civile.

L'atelier a été ouvert par un mot d'accueil et de bienvenue du représentant du président de l'Assemblée Régionale de Mopti.

Il a été suivi dans ses allocutions par Mr Ousmane SY, coordonateur de l'Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique. Mr SY a éclairé les participants sur la vision, la mission, les outils, les principes de l'alliance et les raisons qui ont motivé la mise en place d'un Forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali.

Par ailleurs, Mme TRAORE Néné KONATE médiatrice de l'Alliance-Mali a présenté le Forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali (fonctionnement, produits, composition, organisation des débats, etc.). Après c'était le tour de Ambroise DAKOUO, membre du secrétariat permanent du Forum multi-acteurs de présenter les résultats de la séance 2 du Forum (l'« Accès à la justice et droits des citoyens : le cas du foncier au Mali ») et des résultats de l'atelier de restitution sur cette même thématique à Koulikoro. Il a évoqué la problématique de l'accessibilité des citoyens à la justice, la légitimité des institutions qui la rendent et la sécurité juridique et judiciaire qui devrait exister pour un meilleur accès à la justice.

Enfin, Idrissa SANOGO, le consultant a présenté les résultats du regard croisé issu de la collecte des paroles effectué dans le delta intérieur du Niger sur le problème foncier auprès des diverses catégories d'acteurs.

⇒ Exposé des résultats

a) La séance 2 du forum et l'atelier de restitution

Les présentations des résultats de la séance 2 et de l'atelier de restitution ont permis d'éclairer les participants sur la problématique de l'accessibilité à la justice. De façon unanime il s'avère que le problème de l'accès à la justice et de la défense des droits des

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Tél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

citoyens ne se posait pas uniquement en termes de moyens et d'infrastructures mais aussi en termes de compréhension, de reconnaissance, de légitimité (confère **cahier de propositions de la séance 2 du Forum multi-acteurs disponible sur le site www.forum-gouvernance-mali.org et en annexe1**).

Quant à l'atelier Koulikoro (**l'ensemble des résultats en annexe 2**), les participants avaient réfléchi sur les questions suivantes :

- Comment rendre la justice plus accessible aux citoyens ?
- Comment concilier justice moderne et mécanismes traditionnels de résolution des conflits ?
- Comment institutionnaliser la médiation sociale ?

b) Atelier de restitution de Mopti (Sévaré) : l'ensemble des résultats en annexe 3

L'analyse croisée des paroles des différents acteurs locaux nous renseignent que dans le delta intérieur les conflits sont majoritairement de **types communautaires**. Ainsi, on enregistre des conflits entre agriculteurs, éleveurs et pêcheurs autour de la gestion des ressources pastorales et halieutiques, les conflits de succession (élection de chef de village, élection de Dioro⁸), les conflits liés à la pratique du droit coutumier et du droit moderne, les conflits liés à la gestion des transhumances (bourtol⁹), etc. Rappelons que les acteurs locaux ont été soumis à certaines questions (confère rapport regard croisé).

Question 1 : pourquoi la recrudescence des conflits fonciers ?

Constats communs

- Le changement climatique qui diminue considérablement les ressources disponibles (eau, forêt, etc.) ;
- Etc.

⁸ **Le Dioro** : Un titre honorifique donné au représentant d'une grande famille qui a pour mission de gérer la bourgoutière au nom et pour le compte de tous les membres de ladite famille.

⁹ **Le bourtol** : ce sont des pistes de passage pour les animaux

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Constats par catégories d'acteurs (Ex. les autorités traditionnelles, les services techniques)

Les **Autorités traditionnelles** pensent que la transgression des règles coutumières, l'usurpation du bien d'autrui sans son consentement constituent entre autre des sources de conflits liés au foncier. Par ailleurs, les **services techniques** (Eaux et forêts, Elevage, Agriculture, etc.) estiment que la faible communication sur le calendrier pastoral, l'augmentation du nombre de cheptel qui réduit l'espace de pâturage, etc. créent des conflits entre les habitants du delta intérieur.

Au regard de ces constats cités ci haut des **propositions** sont sorties. Ainsi des actions concrètes ont été proposées unanimement. Il s'agit de :

- Sensibiliser, informer les populations sur le contenu des textes en vigueur (code pastoral, loi d'orientation agricole, etc.) ;
- Traduire les textes et loi en vigueur (Ex. loi d'orientation agricole) dans nos langues locales pour une meilleure appropriation par les populations

En termes de spécificités par catégories d'acteurs des propositions d'actions concrètes existent. **Ex** : pour les **Autorités traditionnelles** il faut permettre aux autorités traditionnelles de faire recours à la force légitime pour faire régner l'ordre, formaliser les terrains d'emprunt (les prêts fonciers) pour éviter les querelles de succession ; etc.

Question 2 : quelle dualité entre le droit « moderne » et le droit « coutumier » ?

Ex : pour les **autorités traditionnelles** la méconnaissance du droit coutumier par les professionnels de la justice crée la dualité entre les deux types de droits.

Toutefois, des propositions d'actions concrètes ont été formulées. **Ex** : pour les **autorités traditionnelles** il s'agit d'adapter les lois de la justice moderne avec nos

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - *Mél.*: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

réalités socioculturelles ; former les assesseurs en droits coutumiers et en droit moderne.

Question 3 : Quelle efficacité du droit étatique et des institutions mises en place pour garantir les droits des citoyens ?

Dans le delta intérieur du Mali, le droit étatique et les institutions mises en place pour garantir les droits des citoyens peinent à être efficaces. Cette inefficacité s'explique par la méconnaissance du droit coutumier de la localité par les professionnels de la justice. Par ailleurs, le coût élevé de la justice pour les justiciables, la non maîtrise des hermétismes juridiques, etc.

Question 4 : Quels sont les rôles des élus locaux et des autorités coutumières dans la résolution des conflits fonciers au delta intérieur ?

Dans le delta intérieur les acteurs locaux utilisent plusieurs mécanismes de régulation des conflits. Ainsi, **les mécanismes traditionnels** comme le dialogue multi-acteurs, le consensus, la concertation, la conciliation, etc. sont utilisés par les communautés pour résoudre les conflits fonciers entre individus et autres groupes sociaux. Par ailleurs, les **mécanismes modernes** sont de plus en plus utilisés par les citoyens qui ont recours aux cours et tribunaux pour le règlement de leurs litiges même s'ils leur reprochent la lenteur, la corruption, etc. Cependant, d'autres mécanismes comme les **rencontres intercommunautaires** sont couramment exploités pour régler les conflits communautaires au delta intérieur.

2) Synthèses des travaux de groupes

Les participants ont été repartis en des groupes de travail. Ces groupes qui ont travaillé sur trois questions, avaient des mandats spécifiques (faire des propositions et des recommandations).

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél.: (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél.: (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

Questions 1 : comment rendre la justice plus accessible aux citoyens et les décisions de mieux accepter et partager par les parties prenantes ?

○ Quels sont les entraves à l'accès des citoyens à la justice ?

- La langue et le langage juridique très peu compréhensible par les justiciables ;
- L'éloignement et le coût élevé de la justice des justiciables ;
- Les intermédiaires ont transformé la justice en valeur marchande ;
- La corruption/concussion de certains intermédiaires de justice ;
- La lenteur et la lourdeur des procédures judiciaires ;
- Le mythe culturel (hantise de la justice, etc.) ;

○ Les causes fondamentales de la recrudescence des conflits fonciers dans le delta

- La mauvaise gestion des conflits (réurrence des conflits, trop d'intervenants, etc.) ;
- Le nouveau découpage territorial qui n'a pas tenu compte des réalités locales ;
- Le changement climatique et la démographie galopante ;
- La remise en cause de la gestion coutumière des terres ;
- L'absence et le non respect des schémas d'aménagement ;
- Obstruction des passages d'animaux (bourtol) ;
- La spéculation foncière ;
- La prolifération des périmètres irrigués ;
- La réduction des pâturages ;
- Le non respect des conventions locales ;
- L'absence du cadastre ;
- La non implication des vrais acteurs dans la gestion des conflits fonciers.

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

○ **Quelles sont les solutions à envisager ?**

- Renforcer la société civile dans son rôle de veille et de prévention dans la bonne application des règles et procédures et des décisions ;
- Former les citoyens particulièrement les auxiliaires de la justice sur le code civil, le code de procédure pénal, etc. ;
- Initier des cadres de concertations entre les acteurs intervenants dans le foncier ;
- Traduire en acte concret la gratuité de la justice (se limiter à ce qui est prévu par les textes) ;
- Rapprocher la justice des justiciables (audiences foraines, création de nouvelles juridictions) ;
- Mettre des moyens humains et matériels à la disposition de la justice ;
- Créer des centres d'écoute et d'orientation des justiciables ;
- Traduire les textes dans les langues nationales ;
- Réhabiliter les autorités traditionnelles en leur consacrant un rôle dans la délivrance de la justice au niveau local ;
- Identifier et optimiser l'accès des citoyens aux différents niveaux de justice informelle (quartier, village,) et formelle (justice « moderne ») ;

Question 2 : Quel dynamisme des autorités traditionnelles dans la délivrance de la justice ?

○ **Quels sont les interactions entre les autorités traditionnelles et les acteurs étatiques dans le cadre de la délivrance de la justice ?**

- Complémentarité et collaboration entre les autorités traditionnelles et les acteurs étatiques ;
- Homologation des accords et conventions intervenues entre les parties par les juges ;

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr
Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr
Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com
Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

- La médiation sociale utilisée par les parties pour régler les conflits fonciers ;
- **Quelle implication et quelle légitimité (reconnaissance et acceptation) réelle des autorités traditionnelles dans le cadre de la justice moderne ?**
 - La prise en compte des avis des autorités traditionnelles à travers les assesseurs ;
- **Quelle difficulté rencontre les catégories d'acteurs ?**
 - Insuffisance de moyen de fonctionnement et mauvaise gestion des acquis ;
 - Faible consultation des autorités traditionnelles dans la prise de décision ;
 - Relation timide entre les acteurs locaux sur la problématique du foncier ;
 - Méconnaissance des coutumes par les acteurs étatiques ;
 - Tentative de corruption et le trafic d'influence ;
 - Difficulté d'application des décisions de justice ;
- **Quel système mettre en place pour sécuriser les acteurs locaux (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs) face à l'accaparement des terres ?**
 - Mettre en place un système de gestion participative des ressources naturelles dans le cadre de l'intercommunalité ;
 - Protéger des exploitations familiales en facilitant l'acquisition des titres de propriété ou de bail ;
 - Respecter les procédures d'indemnisation des propriétaires coutumiers ;
 - Diffuser et appliquer les dispositions de la loi d'orientation agricole et respecter les quotas attribués aux femmes et aux jeunes ;
 - Mettre en place un système de gestion participative des ressources naturelles dans le cadre de l'intercommunalité ;
 - Revoir le processus de désignation des assesseurs coutumiers ;

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

- Veiller au maintien de la synergie entre justice moderne et autorités traditionnelles (exemple : homologation des accords parrainés par les autorités traditionnelles).

Question 3 : Participation des Diori

- **Quels rôles et responsabilités des Diori dans la gestion des conflits fonciers dans le contexte de la décentralisation ?**
 - Rôle de conciliateur ;
- **Quelle implication des Diori dans le développement socioéconomique du delta ?**
 - Participe aux activités de développement en donnant des avis à tout projet de son terroir ;
 - Régule la transhumance ;
 - Reconnaissance officielle des Diori à travers un statut juridique pour faciliter leur implication;
 - Impliquer les Diori dans la gestion des conflits fonciers relevant de son domaine coutumier ;
 - Créer un cadre de concertation entre Diori et collectivité en vue de définir sa place dans le développement socio-économique du Delta.

3) Le débat en plénière

Le modérateur de la séance Youssouf SABE tout en reprécisant l'objectif de l'atelier a ouvert le débat. Du point de vue des participants le problème sur l'accessibilité à la justice est dû précisément à certains facteurs qui sont :

- Le caractère ésotérique de la justice (langage inaccessible pour les justiciables) ;
- Le législateur a reconnu la coutume en autorisant les assesseurs ;
- Les assesseurs qui sont sensés maîtriser les traditions font de la figuration ;

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr
 Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr
 Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com
 Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

- Le mécanisme de choix des assesseurs est très lourd (il prend beaucoup de temps) ;
- La réalité locale échappe souvent aux juges qui ne font pas le plus souvent d'investigation sur le terrain avant de proclamer un verdict ;
- Confusion dans la compréhension entre le droit à la défense et l'accès à la justice (s'offrir un avocat facilite l'accès droit mais pas l'accès à la justice ;
- La difficulté d'amender le droit coutumier lors des jugements puisqu'ils en existent plusieurs (un droit à la carte) ;

Face à ces constats, des propositions sont sorties :

- Répertorier l'ensemble des coutumes dans le delta intérieur ;
- Revoir les conditions et les modalités de désignation des assesseurs ;
- Identifier clairement les objets de litiges ;
- Impliquer les services techniques (élevage, pêche, etc.) pour le règlement des litiges de pâturages, de barrages, etc. ;
- Créer des barreaux au près des cours d'appels ;
- Eclaircir les points d'ancrage qui pourraient exister entre le droit moderne et le droit coutumier ;
- Renforcer les commissions foncières pour une meilleure gestion des conflits fonciers ;

Conclusion

Les résultats du regard croisé effectué dans le delta intérieur et les résultats issus des débats le jour de l'atelier ont montré qu'une cohabitation des légitimités serait un atout pour la bonne gestion des problèmes fonciers dans le delta. Mais, il ressort dans les constats de façon générale que « *cette cohabitation des légitimités autour de la gestion foncière est souvent difficile pour des raisons diverses* ». L'exercice de chacune de ces légitimités est lié puisqu'elles s'appliquent toutes sur les mêmes personnes. Chacune

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

dans le but de se mettre en conformité avec ses règles et principes, se met en conflit avec l'autre et dès lors les interactions deviennent difficiles. Au lieu d'être positives (coopération, intégration ou émulation) ces interactions se relèvent être plus ambivalentes (rivalité, discrimination, concurrence). Ainsi, des questions soulevées autour de la gestion harmonieuse des ressources (eau pâturage, terre agricole, etc.) du delta nous amènent à réfléchir sur son devenir et qui d'ailleurs font l'objet depuis plusieurs années de concertation entre organismes publics et privés, locaux, nationaux et internationaux.

En lançant le débat sur l'accès à la justice et les droits des citoyens dans le delta intérieur du Niger, le Forum a obtenu des esquisses de propositions de solutions devant aidées les décideurs dans leur gestion quotidienne. Ce forum contribue également à une prise de conscience des acteurs locaux pour une meilleure cohabitation.

Par ailleurs, cette journée d'échanges assez fructueuse aura eu le mérite de faire connaître le Forum multi acteurs sur la gouvernance au Mali et son bras technique qu'est l'ARGA dans la région de Mopti.

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr
Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr
Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com
Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - *Mél.:* a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

Annexes

⇒ *Annexe 1 : résultats séance 2 du FMA, atelier tenu à Bamako*

La présentation des résultats a permis d'éclairer les participants sur la problématique de l'accessibilité à la justice. Pour un rappel, l'analyse des données par les acteurs au niveau national montre des constats majeurs issus du débat au plan national :

- Le décalage entre le Mali légal et le Mali réel ;
- Le fait que les justiciables ne se tournent vers la justice qu'en dernier recours, une fois que tous les autres systèmes de médiation sociale ont échoué ;
- Le fait que la question de l'accès à la justice dépasse celle relative à l'appareil judiciaire et nécessite une approche intégrée des problématiques de gouvernance qui s'y rapportent ;
- Le décalage entre la proclamation et la ratification des instruments internationaux avec l'harmonisation et la réalisation de ces droits

De façon unanime il s'avère que plusieurs raisons expliquent ces dysfonctionnements et que le problème de l'accès à la justice et de la défense des droits des citoyens ne se posait plus en termes de moyens et d'infrastructures mais aussi en termes de compréhension, de reconnaissance, de légitimité. Autant de questions qui amènent à interroger les valeurs, les mécanismes et les principes d'articulation dans la problématique de l'accès à la justice et la défense des droits des citoyens au Mali à travers le cas des litiges fonciers.

Comment en situation de pluralisme juridique et judiciaire (de droits, de juges et de décisions) garantir aux justiciables l'accessibilité de la justice, la légitimité des institutions qui la rendent et la sécurité juridique et judiciaire ?

La réponse à cette réflexion a nécessité une analyse fine à travers trois axes :

- ☞ La problématique de l'accessibilité de la justice en matière foncière est caractérisée par la non prise en compte des réalités et référentiels locaux, de leur incorporation, de leur incrustation dans le système étatique de délivrance de la justice (**Accessibilité sociale et morale**), La méconnaissance profonde et mutuelle des textes légaux par les institutions traditionnelles d'une part et d'autre part la méconnaissance des droits coutumiers par les professionnels de la justice (**Accessibilité intellectuelle**), la non maîtrise des coûts de justice (liés aux déplacements, aux frais administratifs, etc.) et le faible revenu des citoyens ne les motivent pas à recourir aux services de la justice (**Accessibilité financière**), la lourdeur et la lenteur de la délivrance de la justice détournent plusieurs

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr
Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél.: (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél.: (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com
Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

citoyens notamment ceux des zones nomades du fait de la nature de leurs activités, la disproportion de la répartition de la carte judiciaire et l'insuffisance des tribunaux spécialisés (**Accessibilité physique**) ;

- La légalité et légitimité de la justice marquées par la « résistance » des droits coutumiers en matière foncière parallèlement à un système juridique étatique un peu délaissé dans la pratique; la primauté d'une décision légitimée socialement sur une décision de justice fondée légalement ; la cohabitation des légitimités sur l'ensemble du territoire et des aires socioculturelles du Mali ;
- Les aspects qui touchent à l'insécurité juridique et judiciaire à travers une dualité entre un droit coutumier qui serait « à la carte » selon les aires géographiques et socioculturelles du Mali et un droit « étatique » qui serait un droit pour tous, universel au Mali et en matière foncière, on constate une certaine contradiction, voire même une certaine opposition, dans les contenus et les valeurs qui sont portés par les droits coutumiers et ceux portés par la justice étatique d'inspiration libérale.

Les résultats montrent clairement l'importance de la question foncière dans une localité ou cohabitent plusieurs légitimités. Ainsi, des actions concrètes ont été proposées à savoir :

- Accessibilité de la justice en matière foncière : développer un mécanisme pour une meilleure connaissance mutuelle entre professionnels de la justice et institutions traditionnelles, simplifier le langage juridique et informer sur le fonctionnement du système judiciaire à travers des guides, etc.
- La légalité et légitimité de la justice : développer une meilleure connaissance mutuelle entre les autorités traditionnelles et les professionnels de la justice sur le fonctionnement des institutions et des mécanismes traditionnels de résolution des différends, etc.
- Les aspects qui touchent à l'insécurité juridique et judiciaire : favoriser la mise en cohérence des normes juridiques avec une priorité aux affaires foncières; privilégier une meilleure répartition des juridictions sur le territoire avec comme priorité la cour d'appel, le tribunal administratif et le tribunal de commerce tout en recherchant une meilleure couverture juridique du territoire, etc.

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

Enfin, les défis qui sont posés aux pouvoirs publics pour une meilleure accessibilité à la justice ont été les points d'entrées des débats.

- Comment rendre la justice plus accessible aux citoyens ?
- Comment concilier justice moderne et mécanismes traditionnels de résolution des conflits ?
- Comment institutionnaliser la médiation sociale ?

Annexe 2 : résultats atelier de restitution de Koulikoro tenu le 14 octobre 2011

Débat en plénière

Du point de vue des participants, le problème sur l'accessibilité à la justice est dû précisément à certains facteurs qui sont :

- La difficulté pour certains professionnels de la justice d'expliquer correctement le contenu des textes aux justiciables dans nos langues ;
- L'ignorance de nos traditions et institutions locales par certains professionnels de la justice ;
- La terre est devenue une valeur refuge, une monnaie d'échange pour certains élus ;
- La méconnaissance des textes et de la source du droit par le citoyen ;
- Le manque de confiance du citoyen à la justice « moderne » ;
- La non clarté du langage juridique ;

Face à ces dysfonctionnements, des pistes de réflexion ont été proposées.

- Pourquoi la recrudescence du problème foncier au Mali ?
- Pourquoi ne pas simplifier le langage juridique au Mali ?
- Quel lien entre l'Assemblée nationale et les collectivités dans la conception des lois ?
- Comment revoir la décentralisation dans l'attribution des compétences pour mieux situer le problème de la justice ?
- A qui profite un jugement mal rendu ?
- Les lois adoptées ont-elles un lien avec nos réalités sociales ?
- Comment faire comprendre la justice par tous ?
- Quelle éducation ? pour quel juge ?
- Comment connaître ses droits, ses devoirs ?

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

Après le débat, les travaux de groupes en atelier ont permis de réfléchir sur trois questions.

Question 1 : Comment rendre la justice plus accessible aux citoyens ?

Propositions

- Recenser, traduire les termes de la justice dans les langues nationales ;
- Faire un transfert de connaissances (par ceux qui maîtrisent le droit) ;
- Créer des espaces locaux entre les citoyens sur la justice (espaces d'information) ;
- Interroger la source du droit, l'adapter aux réalités (via les travaux de recherche) ;
- Développer des bureaux d'orientation, les multiplier et les rendre fonctionnels ;
- Faire disparaître la crainte des citoyens vis-à-vis de la justice (des journées portes ouvertes par exemple) ;
- Former les magistrats aux réalités actuelles ;
- Renforcer l'éducation, la formation de l'individu malien ;
- Renforcer les para juristes au niveau local ;
- Accroître le nombre de tribunaux administratifs /plus d'audiences foraines ;
- Expliquer aux populations les textes votés ou adoptés ;

Recommandations :

- Prendre des mesures incitatives pour amener les avocats à s'installer au niveau local ;
- Simplifier le langage juridique ;
- Capitaliser les valeurs traditionnelles dans l'élaboration des textes
- Accroître les propositions de lois / amener les élus à jouer le rôle de proposition de lois
- Soumettre les commissions des affaires foncières à des règles de disciplines strictes / les membres sont apolitiques
- Uniformiser le droit (une seule législation pour tous) la création d'une identité nationale
- Accroître l'autorité de l'Etat et appliquer la loi pour tous
- Traduire les textes de loi en langue nationale
- Sécuriser le juge

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

- Diversifier les points de vente des documents officiels (journaux officiels et essor etc.) pour que le citoyen puisse apprendre le contenu des enquêtes commodo, incommodo (liées au foncier)
- Renforcer le contrôle citoyen et moraliser la vie publique
- Instituer le principe d'audience foraine
- Renforcer l'éducation civique et morale

Réflexion : autour de la décentralisation, le lien avec les collectivités, établir des connexions (niveau local/national).

Question 2 : Comment concilier justice moderne et mécanismes traditionnels de résolution des conflits ?

Propositions

- Etablir et homologuer systématiquement par le juge, les procès verbaux de conciliation établis par les autorités traditionnelles ;
- Capitaliser les bonnes pratiques du droit coutumier et les incorporer dans le droit positif ;
- Recentrer la justice sur les valeurs sociétales et les rattacher aux autorités existantes (regroupements par classes d'âge, regroupement au niveau des terroirs (chefs de village), hommes de castes ;
- Gérer les différences qui existent au sein de la société (prise en compte de la spécificité de chacun pour qu'ils aient accès aux mêmes droits).

Recommandations

- Lier tradition et modernité – le Juge doit collaborer et écouter les chefs traditionnels ;
- Donner une autorité aux composantes judiciaires – poids des institutions ;
- Valoriser la médiation sociale

Question 3 : Comment institutionnaliser la médiation sociale ?

Propositions

- Inventorier, codifier, renforcer, vulgariser, les coutumes sur le plan social. ;
- Reconnaître les structures locales de gestion des conflits ;
- Capitaliser les bonnes pratiques du droit coutumier et les incorporer dans le droit positif ;

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

- Conférer une reconnaissance légale aux mécanismes traditionnels de médiation (sollicitation à volonté) ;

Recommandations

- Sanctionner les auteurs de la violation de la loi ;
- Que la société civile joue davantage ses rôles de veille et de contrôle citoyen.

Annexe 3 : résultat du regard croisé effectué dans le delta intérieur (mars 2011)

⇒ Typologie des conflits au delta intérieur

L'analyse croisée a permis de savoir qu'au delta intérieur les conflits sont de **types communautaires**. Ainsi, on enregistre des conflits entre agriculteurs, éleveurs et pêcheurs autour de la gestion des ressources pastorales et halieutiques (**bourgoutière, marre etc.**), les conflits de succession (élection de chef de village, élection de Dioro), les conflits d'héritage (**hoirie**), les conflits liés au découpage territorial dans le contexte de la décentralisation, les conflits de contestation de légitimité des **Dioro**, les conflits liés à la pratique du **droit coutumier** et du **droit moderne**, les conflits liés à la gestion des transhumances (**bourtol**), les conflits liés à l'insécurité juridique et judiciaire.

⇒ Pourquoi la recrudescence des conflits fonciers ?

Unaniment les différents acteurs pensent que la recrudescence des conflits fonciers au delta est le fait d'une démographie galopante qui n'étant pas proportionnelle aux espaces exploitables entraîne ainsi des difficultés dans la cohabitation de multiples activités (pêche, élevage, agriculture). Par ailleurs, le changement climatique qui diminue considérablement les ressources disponibles (eau, forêt, etc.) engendre aussi des spéculations autour de la gestion des ressources pastorales.

Cependant, des spécificités par acteurs existent. Bien que les problèmes puissent à la même source, les **Autorités traditionnelles** pensent que la transgression des règles coutumières, l'usurpation du bien d'autrui sans son consentement, les querelles de

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél.: (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) - Tél.: (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

leadership au sein des communautés et la perte de certaines valeurs (d'hospitalité, la courtoisie, etc.) **d'une part** et la décentralisation qui n'a pas tenu compte des réalités locales dans la délimitation des communes constituent des sources aux conflits liés au foncier.

Pour les **Eleveurs** la difficulté de gestion des bourgoutières (la divagation des animaux, le partage des redevances, etc.), la violation du droit de passage (servitude de passage) et le non respect des conventions locales constituent des sources de conflits au delta.

Les **Agriculteurs** pensent que le non respect du calendrier pastoral et la cupidité et l'ingratitude de certaines personnes (usurpation du bien d'autrui, etc.) constituent des mobiles de conflits.

Pour les **pêcheurs** l'absence de zone de pâturage due à la rareté des ressources naturelles et halieutiques et le non respect des normes établies pour la pisciculture engendrent toujours des conflits.

Les **services techniques** (Eaux et forêts, Elevage, Agriculture, etc.) estiment que la faible communication sur le calendrier pastoral, l'augmentation du nombre de cheptel qui réduit l'espace de pâturage, et la fonction de Diowro qui devient de plus en plus lucrative créent des conflits entre les habitants du delta intérieur.

Les **élus locaux** trouvent que la rareté d'espaces exploitables pour l'agriculture, l'élevage et les maisons à usage d'habitation constituent des sources de conflits fonciers.

La **société civile** pense que la non maîtrise des textes en vigueur sur la gestion du foncier (code domanial, code pastoral, etc.), l'usage abusif des ressources (naturelles et halieutiques) et le non respect du principe de traversée des animaux (droit de préséance) par certaines personnes provoquent toujours des conflits fonciers au delta intérieur.

Selon les **professionnels de la justice**, la méfiance des citoyens face à la justice moderne (les juges sont considérés comme des personnes étrangères qui n'ont pas la

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél.: (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) - Tél.: (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

légitimité de trancher les litiges communautaires) ne permet pas à la justice moderne de résoudre facilement les conflits d'où les contestations à répétition.

Pour la **tutelle** la méconnaissance des textes (code domanial, code pastoral, loi d'orientation agricole) par les citoyens et par les élus sont des sources potentielles de conflit foncier au delta.

Enfin pour les **femmes** la divagation des animaux, la destruction inconsciente des ressources naturelles, la faible implication et la passivité de l'Etat dans la gestion des ressources du delta **d'une part** et la lutte pour le leadership **d'autre part** sont des sources de conflits.

⇒ Quelle dualité entre le droit « moderne » et le droit coutumier ?

A ce niveau également, les avis sont partagés. Pour les **autorités traditionnelles** l'usage abusif du pouvoir légitime, les décisions illégitimes de la justice, la méconnaissance du droit coutumier par certains professionnels de la justice constituent des facteurs qui créent la dualité entre les deux types de droits.

Pour les **agriculteurs** les abus de pouvoir de certaines autorités de tutelle et le rôle perturbateur de certains agents de la police judiciaire occasionnent une dualité entre le droit « positif » et le droit « coutumier ».

Pour les **élus locaux**, la décentralisation qui n'a pas tenu compte dans son découpage territorial les réalités sociales est une source de dualité entre le droit « coutumier » et le droit « positif »

La **société civile** pense que la non maîtrise des textes et lois en vigueur (code pastoral, code domanial, loi d'orientation agricole, etc.) amène souvent les populations à contester les verdicts.

Selon les **professionnels de la justice** la méconnaissance du droit coutumier par certains professionnels de la justice, la méconnaissance du droit moderne par les autorités traditionnelles, la difficile collaboration des juges avec des assesseurs non instruits créent parfois une dualité entre les deux types de droit.

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - *Mél.:* a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

Au regard de ces constats cités ci haut des **propositions** sont sorties. Ainsi, à propos du **pourquoi de la recrudescence des conflits fonciers** au delta des actions concrètes ont été proposées unanimement. Il s'agit de :

- Sensibiliser, informer les populations sur le contenu des textes en vigueur (code pastoral, loi d'orientation agricole, etc.)
- Traduire les textes et loi en vigueur (Ex. loi d'orientation agricole) dans nos langues locales pour une meilleure appropriation par les populations
- Délimiter les frontières communales pour réduire les conflits intercommunautaires autour des espaces de culture

Par ailleurs, des spécificités par catégories d'acteurs en termes de propositions d'actions concrètes existent. Ainsi, pour les **Autorités traditionnelles** il faut :

- Permettre aux autorités traditionnelles de faire recours à la force légitime pour faire régner l'ordre, faire respecter les conventions locales, etc.
- Formaliser les terrains d'emprunt (les prêts fonciers) pour éviter les querelles de succession

Pour les **Eleveurs** face à la récurrence des conflits, il faut :

- Dédommager des propriétaires terriens locaux en cas d'expropriation
- Associer les autorités coutumières dans les prises de décisions

Les **Agriculteurs et pêcheurs** pensent qu'on doit :

- Mener des enquêtes de moralité pour le recrutement des professionnels des droits
- Renforcer les capacités des juges sur l'éthique et la déontologie juridique
- Instaurer un système de contrôle régulier des activités dans le delta

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

- Etablir un lien entre la justice moderne et traditionnelle

Les **Services techniques** estiment qu'il faut :

- Redynamiser les instances traditionnelles de prévention et de gestion des conflits
- Adapter les modes de gestion traditionnelle avec les réalités du moment
- Reconnaître officiellement les modes de gestion coutumière des conflits

Pour les **Autorités élues** il faut :

- Initier des cellules de prévention et gestion des conflits dans le delta
- Légiférer sur les modalités de gestion du foncier dans le delta
- Faire un inventaire des coutumes du delta
- Respecter le droit d'usage

La **Société civile** pense qu'il faut :

- Recourir aux mécanismes traditionnels (médiations, etc.) pour résoudre les conflits communautaires
- Revenir sur des valeurs sociales (le respect de l'autre, etc.) pour régler les conflits
- Exiger un état civil pour tous les enfants pour éviter les conflits de succession

Le **Service public de la justice** estime qu'il faut :

- Prioriser le compromis dans le règlement des conflits
- Concilier le droit moderne et le droit coutumier
- Former les professionnels de la justice sur les pratiques locales et vice-versa

La **tutelle** pense qu'on doit :

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - *Mél.:* a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

- Prendre en compte le droit coutumier et les valeurs traditionnelles dans les décisions de justice
- Vulgariser dans les langues locales les textes et loi en vigueur (code pastoral, etc.)
- Immatriculer toutes les terres au nom de l'Etat

Les **femmes pensent** qu'il faut :

- Impliquer les hommes dans les démarches administratives des femmes pour l'accès à la terre
- Revoir les dispositions sur la durée autorisée pour la mise en valeur des lots à usage d'habitation
- Formaliser les terrains d'emprunt pour éviter les querelles de succession
- Aménager les pistes pastorales pour éviter la divagation des animaux
- Elaborer un testament traditionnel pour éviter les conflits d'héritages
- Sensibiliser les femmes sur leur droit et devoir

Concernant la **dualité entre le droit « moderne » et le droit coutumier** les propositions d'actions concrètes par acteurs existent. Pour les **autorités traditionnelles** il s'agit de :

- Adapter les lois de la justice moderne avec nos réalités socioculturelles
- Former les assesseurs en droits coutumiers et en droit moderne
- Adapter les textes de la décentralisation avec les réalités locales

Les **agriculteurs** pensent qu'il faut :

- Mener des enquêtes de moralité pour le recrutement des professionnels des droits
- Etablir un lien entre la justice moderne et traditionnelle

Les **élus locaux** estiment qu'il faut :

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

- Développer le métier de para juriste
- Doter les communes d'un schéma d'aménagement du territoire

La **société civile** propose de :

- Homologuer les décisions de droit coutumier par la justice moderne

Selon les **professionnels de la justice** il faut :

- Créer des cadres de concertation entre les acteurs locaux et l'administration (tutelle, justice, service technique, etc.) autour de la gestion foncière au delta

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr
 Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr
 Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com
 Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

Acteurs	Constats	Défis	Propositions
Points communs			
Autorités traditionnelles	- La démographie galopante, la spéculation non concertée sur les ressources pastorales, l'exploitation abusive des ressources pastorales, etc. constituent des sources de conflits au delta - La cohabitation de multiples activités (pêche, élevage, agriculture) sur la même terre crée souvent des conflits fonciers - La décentralisation n'a pas tenu compte de la délimitation des communes, ce qui provoque une difficulté de gestion des bourgoutières - Le droit de préséance est un droit honorifique et exclusif pour les dioro - Le changement climatique a diminué les espaces de culture pour certains villages et poussent leurs habitants à prêter des terres pour leurs voisins (villages voisins)		- Sensibiliser, informer les populations du delta sur les textes en vigueur (code domaniale) pour une gestion harmonieuse des ressources du delta - Créer des cadres de concertation entre les acteurs du domaine foncier et les autorités compétentes pour une meilleure gestion des conflits - Délimiter les frontières communales - Réduire le coût de la justice pour les justiciables - Créer un climat de concertation entre la justice moderne et la justice traditionnelle - Impliquer tous les acteurs de la localité dans la résolution des conflits - Favoriser l'entente et le dialogue dans le règlement des conflits au delta - Utiliser la médiation pour résoudre les conflits fonciers - Recourir à la justice moderne que
Associations Eleveurs			
Associations Agriculteurs			
Association Pêcheurs			
Services techniques			
Autorités Elues			
Société civile			
Service public de la justice			
La tutelle			
Femmes			

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Tél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

	- La perte de certaines valeurs (l'hospitalité, la fraternité, la courtoisie, etc.) a occasionné de nombreux conflits		sauf si toutes les tentatives de médiation échouent
Points divergents			
Autorités traditionnelles	- Les valeurs sociétales sont de plus en plus bafouées par les populations - La difficulté d'accès à la terre pour les plus démunis est fréquente - La perte des valeurs (vérité, tolérance, etc.) crée de la méfiance entre les citoyens - La lourdeur judiciaire est souvent la source de conflits fonciers dans le delta - La tentative de transformation de droit de détention précaire en droit de propriété cause souvent des conflits - La transgression des règles coutumières cause souvent des	- Formalisation des terrains d'emprunt pour éviter les querelles de succession - Permettre aux autorités traditionnelles de faire recours à la force légitime pour faire régner l'ordre. - Adaptation des textes importés avec nos réalités socioculturelles - Délimitation des terres exploitables pour chaque commune - Adaptation des textes de la décentralisation avec les réalités locales -	- Privilégier l'entente et le dialogue dans le règlement des conflits au delta - Créer un climat de concertation entre la justice moderne et la justice traditionnelle - Impliquer tous les acteurs de la localité dans la résolution des conflits - Former les assesseurs en droit coutumier et en droit moderne - Conformer les textes avec les valeurs sociétales - Réduire le coût de la justice pour les justiciables - Traduire les textes dans nos langues locales - Sensibiliser, informer les populations du delta sur les textes en vigueur (code domaniale) pour une gestion harmonieuse des ressources du delta

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél.: (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) - Tél.: (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

	conflits fonciers - L'usage abusif du pouvoir légitime crée des conflits - L'usurpation du bien d'autrui sans son consentement crée souvent des conflits au delta - La quête des prestiges, de la gloire, la richesse et du pouvoir crée souvent des conflits entre les hommes - La non formalisation des propriétés crée souvent des conflits - La méfiance du justiciable à la justice est un handicap à la collaboration - Les décisions illégitimes de la justice créent des conflits intercommunautaires - La querelle de leadership au sein des villages crée des conflits au delta - La corruption de certains		- Constituer des brigades locales pour protéger les ressources naturelles au delta
--	---	--	--

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

	professionnels de la justice engendre souvent des conflits au delta - La méconnaissance du droit coutumier par certains professionnels de la justice est un frein à la résolution normale des litiges fonciers - L'absence de moyen de coercition des autorités traditionnelles ne favorisent pas le respect des règles coutumières - La divagation des animaux crée souvent des conflits au delta - Faux et usage de faux document avec la complicité de certaines autorités créés des conflits interminables au delta - Se rendre justice soi même entraine des sanctions graves pour le commanditaire de l'acte devant la justice - Les modes traditionnels		
--	--	--	--

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

	d'acquisition des terres est souvent source des conflits		
Associations Eleveurs	- Se rendre justice soi même entraine des sanctions graves pour le commanditaire de l'acte - La difficulté dans la gestion des bourgoutières (répartition, redevance, etc.) est une des causes principales des conflits inter villageois au delta - Les conflits fonciers entraînent la dislocation des liens de parenté - La non concertation entre les instances de décisions entraîne un échec à la gestion des conflits fonciers - L'observation des décisions coutumières crée souvent un climat de sérénité - La non application des lois intensifie les conflits fonciers - L'usage abusif du pouvoir exécutif constitue un frein à la mise en œuvre des décisions de justice - La violation du droit de passage (servitude de passage) crée des	- Délimitation des collectivités territoriales - Dédommagement des propriétaires terriens locaux - Equité de la justice - Impartialité de loi	- Choisir des gouvernants responsables, capables de faire appliquer la loi - Conformer les textes avec les valeurs sociétales - Traduire les textes dans nos langues locales - Associer les autorités coutumières dans les prises de décisions judiciaires

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

	conflits - La partialité de la justice moderne est souvent source de conflits fonciers au delta intérieur		
Associations Agriculteurs	- La corruption de certains professionnels de la justice engendre souvent des conflits au delta - L'insécurité judiciaire (décision) créée souvent des conflits au delta - La perte des valeurs comme le civisme crée des conflits au delta - L'attribution du titre de Dioro se fait par les règles établies par les coutumes - Le respect de la déontologie juridique permet souvent de régler les conflits - Les tentatives d'usurpation de la propriété d'autrui en complicité avec les autorités compétentes crée des conflits au delta - Le rôle du législateur est primordial dans la gestion des conflits	- Équité de la justice - Impartialité de loi	- Mener des enquêtes de moralité pour le recrutement des professionnels des droits - Former les juges sur l'éthique et la déontologie juridique - Etablir un lien avec la justice moderne et traditionnelle - Créer des cadres de concertation entre les acteurs du domaine foncier et les autorités compétentes pour une meilleure gestion des conflits - Instaurer un système de contrôle régulier des activités dans le delta - Sensibiliser les justiciables sur les inconvénients d'un refus des décisions judiciaires - Conformer les textes avec les valeurs sociétales - Traduire les textes dans nos langues locales

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - *Mél.:* a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

	- L'abus de pouvoir des autorités de tutelle occasionne souvent de conflits fonciers au delta - Les conflits fonciers attardent le développement de la collectivité - Les procès interminables ruinent les familles au delta - La cupidité et l'ingratitude de certaines personnes crée des conflits au delta - Le rôle perturbateur de certains agents de la police judiciaire crée souvent des conflits - La coordination entre les professionnels de la justice et le droit coutumier permet souvent de régler des conflits - Le non respect du calendrier pastoral occasionne souvent des conflits inter communautaires		
Association Pêcheurs	- L'absence de zone de pâturage occasionne des conflits entre agriculteurs et éleveurs - La rareté des terres cultivable dans le delta intérieur entraîne des conflits - Le non respect de la loi par les		- Instaurer un dialogue (sensibiliser, informer) entre les acteurs autour de la gestion du foncier

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - *Mél.:* a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

	citoyens et les autorités administratives, politiques et judiciaires - Le trafic d'influence de certains hommes politiques à l'endroit des professionnels de la justice aggrave les conflits fonciers		
Services techniques	- La gestion des bourgoutières est une des causes principales des conflits inter villageois au delta - La partialité de la justice moderne est souvent source de conflits fonciers au delta intérieur - Le refus d'obtempérer à la décision de justice hantise souvent les conflits fonciers - Manque de communication entre les habitants et les autorités coutumières autour de la gestion des espaces - La priorisation de l'intérêt privé par certains acteurs sur l'intérêt collectif est souvent source de conflit - La rareté des ressources fait que l'activité des dioro devient un	- L'effectivité de l'autorité de l'Etat dans la gestion des conflits fonciers - Comment concilier la lutte contre la désertification et la sécurisation du foncier pastoral? - Comment contrôler la divagation des animaux ? -	- Appliquer le cadastre pour mieux gérer les conflits fonciers - Délimiter les frontières communales - Responsabiliser l'Etat dans ses prises de décisions - Réduire le coût de la justice pour les justiciables - Doter les communes d'un schéma d'aménagement - Revoir les modes de gestion coutumière dans le delta pour une adaptation au réalité du moment - Reconnaître officiellement les règles coutumières pour faciliter la gestion de certains conflits - Redynamiser les instances traditionnelles de prévention et de gestion des conflits fonciers - Sensibiliser, informer les

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

	domaine très lucratif - Les conflits fonciers au delta intérieur caractère sont latents (continuel) - Les jugements sont souvent rendus sans tenir compte de l'avis des différents protagonistes - L'augmentation du nombre de cheptel réduit l'espace de pâturage, ce qui entraîne des conflits entre agriculteurs et éleveurs - La gestion coutumière défie souvent l'autorité de l'Etat - La prise de conscience des populations face au changement climatique		populations du delta sur les textes en vigueur (code domanial) pour une gestion harmonieuse des ressources du delta - Appliquer le cadastre pour mieux gérer les conflits fonciers
Autorités Elues	- La rareté d'espaces exploitables pour l'agriculture, l'élevage et l'habitation occasionne des conflits fonciers au delta - La terre est un moyen de subsistance pour les habitants du delta intérieur - Les dioro sont les chefs des bourgoutières dans tout le delta - Le non respect des conventions	- Adaptation des textes de la décentralisation avec les réalités locales - La délimitation des terres exploitables pour chaque commune	- Instaurer un dialogue (sensibiliser, informer) entre les acteurs autour de la gestion du foncier - Moraliser la justice moderne - Sensibiliser les femmes sur leur droit et devoir - Rapprocher la justice aux justiciables - Recourir toujours aux autorités

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

	établies, la corruption des autorités administratives et judiciaires intensifient les conflits fonciers - La croissance démographique est une cause de rareté des terres et des espaces exploitables - Certains conflits fonciers sont causés par des opportunistes pour leur propre intérêt - La méfiance des citoyens envers la justice est visible - Le détournement des redevances issues de la gestion de bourgoutière crée souvent des conflits fonciers - La recherche de profit joue un rôle très important dans la gestion des conflits fonciers au delta - La décentralisation dans son découpage territorial n'a pas tenu compte des réalités sociales - Le laxisme des autorités compétentes en matière de réglementation des litiges		traditionnelles pour régler les conflits fonciers - Faire un inventaire des coutumes du delta pour extraire celles qui sont rétrogrades en matière de gestion des conflits - Utiliser la médiation sociale pour régler les conflits fonciers - Sensibiliser, informer les populations du delta sur les textes en vigueur (code domaniale) pour une gestion harmonieuse des ressources du delta - Respecter le droit d'usage - Réduire le coût de la justice pour les justiciables - Mettre en place un comité d'arbitrage et de conciliation par les autorités communales pour prévenir et gérer les conflits - Responsabiliser l'Etat pour une meilleure gestion des conflits fonciers au delta - Mettre l'accent sur les valeurs et éthiques dans la gestion des conflits fonciers - Initier des cellules de prévention et gestion des conflits dans le
--	--	--	--

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél.: (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél.: (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Tél.: a_aguissa@cdi-mali.gov.ml

	fonciers entraîne une insécurité judiciaire - Les conflits fonciers sont souvent causés par l'ingérence des autorités politiques et administratives - La difficulté pour la justice moderne de faire appliquer ses verdicts engendre souvent des conflits fonciers. - Les enjeux économiques sont des sources de conflits au delta - Les conflits liés à la gestion des bourgoutières finissent le plus souvent devant les tribunaux - La lenteur des procédures judiciaires est souvent la cause de conflits fonciers au delta - L'égoïsme de certains chefs coutumiers occasionne souvent des conflits inter villageois - La décentralisation a fait fi des questions foncières depuis sa conception - Le comportement malsain de certaines personnes crée souvent des conflits fonciers - L'ingérence de certains agents		delta - Développer le rôle de para juriste - Légiférer sur les modalités de gestion du foncier dans le delta - Créer des cadres de concertation entre les acteurs du domaine foncier et les autorités compétentes pour une meilleure gestion des conflits - Jumeler la justice moderne avec la justice traditionnelle pour une meilleure gestion des conflits au delta - Procéder à un découpage territorial des communes - Réviser les textes de la décentralisation concernant le découpage des communes
--	--	--	--

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - *Mél.:* a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

	administratifs crée souvent des conflits fonciers - Difficile enracinement de la décentralisation à cause du comportement véreux de certains agents administratifs - La gestion des redevances issues des bourgoutières ou des pâturages est souvent la source des conflits fonciers dans le delta - Le bourgou constitue un foncier pastoral capital pour les éleveurs autochtones et allochtones qui viennent en transhumance - La justice moderne prône souvent le recours aux autorités coutumières avant de trancher un litige foncier. - Les gens font recours aux coutumes souvent pour sauvegarder leurs intérêts - L'élection des dioro se fait suivant des règles établies par la coutume - La spéculation sur les ressources halieutiques devient source d'intense conflit dans le delta - La spéculation autour des		
--	---	--	--

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - *Mél.:* a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

	ressources naturelles cause des conflits au delta - Certaines personnes se servent de leur problème personnel pour en faire des problèmes collectifs - Les valeurs traditionnelles (parente a plaisanterie, alliance matrimoniale) renforcent les relations inter communautaires au delta - Très souvent les populations du delta accordent plus d'importance aux autorités traditionnelles que modernes		
Société civile	- La justice moderne est souvent conforme à la décision des autorités coutumières - La non maitrise des lois par certaines personnes crée souvent des conflits dans le delta - L'usage abusif des ressources halieutiques cause souvent des conflits au delta - Les conflits fonciers sont souvent liés aux activités champêtres et aux lots à usages d'habitation - La paix est le moteur du développement		- Instaurer un dialogue (sensibiliser, informer) entre les acteurs autour de la gestion du foncier - Appliquer convenablement les textes en vigueur pour résoudre les différends - Privilégier la non violence dans les règlements de conflits - Sensibiliser, informer les populations du delta sur les textes en vigueur (code domaniale) pour une gestion harmonieuse des ressources du delta - Créer des cadres de concertation

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Tél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

	- La traversée des animaux cause souvent des conflits dans le delta - L'utilisation abusive des ressources halieutiques crée des conflits au delta intérieur - L'inexistence de moyens de coercition des autorités traditionnelles fait que les conflits fonciers persistent souvent au delta - La justice moderne est le dernier recours quand les tentatives de médiation locale échouent - La remise en cause de certains principes locaux cause des conflits fonciers		entre les acteurs du domaine foncier et les autorités compétentes pour une meilleure gestion des conflits - Recourir aux mécanismes traditionnels (médiations et dialogues sociaux) pour résoudre les conflits communautaires - Exiger un état civil pour tous les enfants pour éviter les conflits de succession - Meilleure répartition des ressources issues de la redevance - Homologuer les décisions de droit coutumier - Revenir sur des valeurs comme l'hospitalité, le respect de l'autre pour régler les conflits - Donner la latitude aux autorités traditionnelles de saisir les forces légitimes pour faire respecter leur décision. - Reconnaissance du droit coutumier par la justice moderne pour une meilleure gestion des litiges fonciers - Appliquer convenablement les textes en vigueur pour résoudre
--	---	--	---

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - *Mél.*: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

			les différends
Service public de la justice	- La méconnaissance du droit coutumier par certains professionnels de la justice - Le refus d'obtempérer à la décision de justice hantise souvent les conflits fonciers - Le trafic d'influence de certains hommes politiques à l'endroit des professionnels de la justice aggrave dans les conflits fonciers - La justice moderne est le reflet de la société de façon générale - La collaboration des juges avec des assesseurs permet d'aboutir à une solution légitime dans le cas des conflits fonciers - La non maîtrise des coutumes par certains assesseurs induit souvent les juges modernes en erreur - La difficulté d'élaboration et de révision des lois importées - La non maîtrise du droit positif	- Rabaisser le coût de la justice pour les populations moins riches	- Prioriser le compromis dans le règlement des conflits - Créer un bureau d'assistance judiciaire dans les cercles du delta intérieur - Former les assesseurs en droits coutumier et en droit moderne - Tenir compte de nos valeurs sociales pour les prises de décision - concilier le droit moderne et le droit coutumier

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aguissa@cdi-mali.gov.ml

	par certains assesseurs de justice induit les juges en erreur - La coutume ne reconnaît pas l'égalité entre les hommes et les femmes - L'abus d'usage du droit d'accès à la justice entraîne la persistance des conflits fonciers - Certaines personnes accordent très peu d'importance aux décisions traditionnelles - La justice moderne est considérée comme un corps étranger par les populations locales - La sélection de dioro se fait toujours selon la filiation patrilinéaire - La présence des assesseurs est une conciliation entre le droit coutumier et le droit positif		
La tutelle	- La convoitise des terres entraîne des conflits entre héritiers, des	- Comment amener les populations à s'approprier	- Vulgariser dans les langues locales la loi d'orientation agricole

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - *Mél.:* a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

	conflits de pêche, de transhumance, etc. - Dualité entre le « droit positif » et « droit coutumier » occasionne des conflits fonciers - Méconnaissance de la loi d'orientation agricole - La quête d'intérêt individuel au profit d'intérêt collectif occasionne souvent des conflits	de la loi d'orientation agricole ? - Comment harmoniser les textes de la décentralisation avec les modes de gestions traditionnelles des terres?	- Restaurer l'autorité de l'Etat - Immatriculer toutes les terres au nom de l'Etat - Donner plus de moyens à la justice pour qu'elle soit plus crédible - Prendre en compte dans les décisions de justices le droit coutumier et les valeurs traditionnelles - Reformuler le domaine foncier par une application de la loi d'orientation agricole - Sensibiliser, informer les populations du delta sur les textes en vigueur (code domaniale) pour une gestion harmonieuse des ressources du delta - Délimiter les frontières communales
Femmes	- La divagation des animaux crée souvent des conflits au delta - Les pesanteurs socioreligieuses excluent les femmes dans l'appropriation du foncier - La phalocratie (pouvoir des hommes) est toujours ancrée	- Accès des femmes aux fonciers - Le coût élevé de la justice pour les populations moins riches (femmes) - La formalisation et la mise en valeur des terres permettent d'éviter les	- Impliquer les hommes dans les démarches administratives et judiciaires des femmes pour l'accès à la terre - Aider les femmes à accéder à la justice, à la terre - Sensibiliser les femmes sur leur droit et devoir

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - *Mél.:* a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

	dans les mentalités des populations dans le delta - La solidarité communale à l'endroit des femmes est souvent visible - Le rôle des associations féminines dans la défense des droits des femmes est primordial - La destruction inconsciente des ressources naturelles crée des conflits au delta - La collaboration entre acteurs du domaine foncier pour une meilleure gestion des ressources naturelles au delta - La bourgoutière est un moyen de création des richesses - La terre est accessible pour le tout le monde sur la base d'une demande dans certaine localité - La faible implication et la passivité de l'Etat dans la gestion	conflits communautaire inter	- Sensibiliser, informer les populations du delta sur les textes en vigueur (code domaniale) pour une gestion harmonieuse des ressources du delta - Multiplier les organisations de protection et de gestion des ressources naturelles au delta - Créer des cadres de concertation entre les acteurs du domaine foncier et les autorités compétentes pour une meilleure gestion des conflits - Etablissement de conventions locales pour faciliter la gestion des ressources naturelles dans le delta - Faire recours aux autorités les plus proches pour régler les conflits - Multiplier les espaces de plaidoyer pour le bien être des femmes - Formalisation des terrains d'emprunt pour éviter les querelles de succession - Accorder une légitimité aux autorités de village d'attribuer des terres aux populations - Elaborer des testaments traditionnels pour éviter les
--	--	-------------------------------------	---

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

	des ressources naturelles entraînent l'anarchie - Les feux de brousses sont sources de conflits entre éleveurs et pêcheurs - La valorisation du foncier dans le delta aggrave les conflits fonciers - L'ignorance des populations est une des sources de la dégradation des ressources naturelles dans le delta - La mise en place d'une police locale pour mieux protéger les ressources naturelles est souvent préconisée - Le pouvoir coutumier villageois à un rôle d'administration et de gestion des ressources naturelles du terroir villageois - La société civile joue un rôle prépondérant (information, sensibilisation, médiation, etc.) dans la prévention et gestion des		conflits d'héritage - Eviter de mêler la politique à la gestion traditionnelle - Revenir sur des valeurs comme l'hospitalité, le respect de l'autre pour régler les conflits - Aménager les pistes pastorales pour éviter la divagation des animaux - Revoir les dispositions sur la durée autorisée pour la mise en valeur des lots à usage d'habitation - Formaliser les terrains d'emprunt pour éviter les querelles de succession - Aménager les pistes pastorales pour éviter la divagation des animaux - Accorder une légitimité aux autorités de village d'attribuer des terres aux populations - Immatriculer les terres au nom de l'Etat
--	--	--	---

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - *Mél.:* a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

	conflits - Le rôle des autorités traditionnelles est primordial dans la gestion des conflits fonciers - La lutte pour le leadership crée des conflits au delta - La recrudescence des conflits fonciers dans le delta - L'exclusion des femmes du patrimoine familiale est une chose fréquente dans le delta - L'implication des autorités élues pour résoudre les conflits - La collaboration de la mairie et des agents administratifs pour régler les conflits - La concertation entre les acteurs du domaine foncier aboutit le plus souvent à trouver une solution aux conflits fonciers - La défaite électorale engendre		
--	--	--	--

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - *Mél.:* a_aquissa@cdi-mali.gov.ml

	des conflits sociaux et fonciers - La contestation de l'autorité traditionnelle crée souvent des conflits - La cession de la propriété d'autrui crée des conflits au delta		
--	---	--	--

forummultiacteurs@yahoo.fr / www.forum-gouvernance-mali.org

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - nene_konate@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - ambroisedak01@yahoo.fr

Elise Dufief (SCAC/ARGA) – Tél. : (+223) 78 42 89 02 - elise.dufief@gmail.com

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - *Mél.*: a_aquissa@cdi-mali.gov.ml